



Tramway ligne 1 et 4, (arrêt Louis Blanc, Albert 1<sup>er</sup>- Cathédrale) - Tramway ligne 2, (arrêt Corum)

Un croisement de regards, multidisciplinaire et transversal, est de nature à permettre d'appréhender, de manière plus efficace, l'expertise criminalistique et la connaissance du risque de passage à l'acte délinquant. En ce sens, l'expertise criminalistique, fondée sur la combinaison de disciplines juridiques, de la psychiatrie médico-légale et de la chimie médico-légale, repose sur la nécessaire confrontation de ces différents regards. L'évolution des techniques scientifiques, mais également des nouvelles technologies, renouvelle les questionnements et apporte un éclairage qu'il importe de mesurer en ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle. Par le croisement des disciplines et l'enrichissement réciproque que cela permet d'apporter, le colloque organisé le 13 décembre 2019 à la Faculté de droit et science politique de Montpellier combine des analyses de nature juridique, mais également psychiatrique et neuropsychiatrique et inclut le point de vue des chimistes et des criminologues. Grâce à ce type d'analyse transversale entre les sciences sociales, la chimie et la biologie-santé, inédit dans sa méthodologie, du point de vue des sciences sociales, seront dégagés à la fois des pistes de réflexion et des effets pratiques et concrets. Le colloque croiera justement les regards d'intervenants appartenant à ces disciplines plurielles. Il est organisé par l'Equipe de droit pénal de Montpellier (EDPM/UMR 5815 UM/CNRS Dynamiques du droit), l'Institut des Biomolécules Max Mousseron (IBMM), l'Unité 1061 de l'INSERM et le CRIAVS-LR, CHU de Montpellier.

**Contact : Equipe de droit pénal de Montpellier-EDPM**

Faculté de Droit et de Science politique de Montpellier

Marie-Claude Vernet : marie-claude.vernet@umontpellier.fr - Tél : 0434432925



Université de Montpellier – Faculté de Droit et de Science politique

**COLLOQUE**

**VÉRITÉS SCIENTIFIQUES ET VÉRITÉ JUDICIAIRE :  
L'APPORT DES SCIENCES ET NOUVELLES TECHNOLOGIES À  
L'EXPERTISE CRIMINALISTIQUE ET À  
LA CONNAISSANCE DU RISQUE DE PASSAGE À L'ACTE DÉLINQUANT**



Organisation scientifique

Equipe de Droit Pénal de Montpellier (EDPM, UMR 5815, UM/CNRS, *Dynamiques du droit*)

CRIAVS-LR, CHU de Montpellier

Unité U1061 INSERM, Neuropsychiatrie : recherche épidémiologique et clinique

Institut des Biomolécules Max Mousseron (IBMM)

**VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2019  
FACULTÉ DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE  
Bat. 1 – Amphithéâtre D**

8h45 – Accueil des participants

9h - Discours d'ouverture

Monsieur **Philippe AUGÉ**, Président Université de Montpellier

Monsieur **Guylain CLAMOUR**, Doyen de la Faculté de Droit et de Science politique

Matinée sous la Présidence de Monsieur **Mathieu LACAMBRE**  
Psychiatre, CHU de Montpellier

9h15/10h15h

### 1<sup>ère</sup> Session - La vérité et les sciences au tribunal

■ *Qu'est-ce que la vérité (au tribunal) ?*

Monsieur **Alain GUYARD**, Philosophe

■ *Apport des neurosciences au procès pénal*

Monsieur **Philippe COURTET**, Professeur de psychiatrie, Université de Montpellier

■ *Les droits fondamentaux à l'épreuve des neurosciences dans le procès pénal*

Madame **Marie-Christine SORDINO**, Professeur de droit privé et sciences criminelles, Vice-Présidente de l'Université de Montpellier, déléguée à l'éthique et à la déontologie

10h15/11h15

### 2<sup>ème</sup> Session - L'expertise, quelle vérité ? Valeur et limite de l'expertise

■ *L'expertise analytique*

Monsieur **Pierre-Antoine BONNET**, Professeur de sciences pharmaceutiques et biologiques, Université de Montpellier

■ *L'expertise psychiatrique*

Madame **Françoise CAUSSE-VERSAVEAU**, Psychiatre hospitalier, Expert près la Cour d'Appel de Montpellier

■ *L'expertise au cours de l'instruction*

Madame **Françoise ISSENJOU**, Présidente de la Chambre de l'instruction, TGI de Montpellier

11h15/12h15

### 3<sup>ème</sup> Session - Nouvelles pratiques... nouvelle éthique ?

■ *Le point de vue du magistrat*

Monsieur **Michel ALLAIX**, Premier Président de la Cour d'Appel de Nîmes

■ *Le point de vue du psychiatre*

Monsieur **Cyril MANZANERA**, Psychiatre hospitalier, docteur en droit

Déjeuner libre

Après-midi sous la Présidence de Monsieur **Éloi CLÉMENT**  
Maître de Conférences en droit privé et sciences criminelles, Université de Montpellier

14h15/15h15

### 1<sup>ère</sup> Session - La culpabilité : de la présomption à la preuve

■ *Sciences et présomption de culpabilité*

Monsieur **Olivier SAUTEL**, Avocat au Barreau d'Alès, Maître de Conférences en droit privé et sciences criminelles, Université de Montpellier

■ *Quand le crime désigne son auteur*

Monsieur **Éric BACCINO**, Professeur de médecine légale, Université de Montpellier

15h15/16h15

### 2<sup>ème</sup> Session - Le discernement et le contrôle des actes

■ *Liaisons fatales entre maturité, personnalité et discernement*

Madame **Céline BAIS**, Psychiatre hospitalier

■ *Altération ou abolition ?*

Maître **Rémi BERTRAND**, Avocat au Barreau de Montpellier

16h15/16h45

### 3<sup>ème</sup> Session - Les dangers

■ *Le regard du juge d'application des peines*

Madame **Céline SIMITIAN**, Juge de l'application des peines, TGI de Nîmes

■ *Evaluation psychocriminologique et risque de récidive*

Monsieur **Roland COUTANCEAU**, Psychiatre hospitalier, Expert national près la Cour d'Appel de Paris

16h45/17h30

### Clôture des débats et synthèse

Monsieur **Éloi CLÉMENT**, Monsieur **Mathieu LACAMBRE**